**REUNION DU COMITE SYNDICAL**

**16 mars 2023**

**Etaient présents** :

Commune de Villethierry

MM F. BOUILLOT C. PASQUIER, B. BOUILLOT, A. MARTIN et

C. PONTHERAT

Commune de Lixy

MM E. SEGUELAS, A. ROGER et A. DE RYCKE

Commune de Brannay

M, D. JEULIN, M. LAURENT et D. ROUSSEL

Commune de Dollot

M JJ. NOEL

Madame E. LAFLEUR a donné pouvoir à M. J.J NOEL

Commune de Vallery

MM JF. CHABOLLE A. AMBERMONT et P. CLATOT

Monsieur P. CLATOT a été élu secrétaire de séance

**1/ POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE 2023/2024**

* 265 enfants en 2022/2023
* 255 enfants en 2023/2024

Fermeture d’une classe envisagée

Si cette fermeture est actée par l’académise, le choix du lieu revient aux communes le choix du lieu avait déjà été déterminé par délibération l’an dernier, à savoir l’école de Brannay Haut.

**2/ PERSONNEL**

Le Président rappelle aux délégués que le syndicat fait parfois appel aux services de l’AICPY qui peut mettre un ou plusieurs personnels à disposition pour pallier aux absences de notre personnel.

Suite à la modification du taux horaire du SMIC à compter du 1ER Janvier 2023, une nouvelle convention vient d’être adressée sur les bases suivantes :

Tarif horaire de base : 20.62 €

Tarif horaire majoré 10 % 22.68 €

Tarif horaire majoré 25 % 25.78 €

Tarif horaire majoré 50 % 30.93 €

Tarif horaire majoré 100 % 41.25 €

Indemnité kilométrique :0.40 € le kilomètre parcouru

Le PR2

Le conseil, autorise le Président à signer la convention établie pour l’année 2023.

**RECRUTEMENT CONTRAT AIDES (P.E.C)**

En 2014 et 2015, les précédents conseils avaient autorisé le président en place à recourir à des contrats aidés pour pourvoir aux besoins de personnel.

Depuis plusieurs années, le syndicat utilise les services de l’AICPY pour faire face à ses besoins en personnel, notamment pour pallier les absences et les arrêts de longue durée des agents titulaires.

Actuellement, deux personnes interviennent régulièrement sur les sites du SIVOS et sont éligibles aux parcours emploi compétence, dits contrats PEC.

Le Président souhaite que le conseil se positionne sur le fait de recourir à ces types de contrat, contrats bénéficiant d’une aide financière à hauteur de 40 % pour des temps de travail compris entre 20 et 26 heures hebdomadaires.

Le conseil confirme au Président d’opter (dans la mesure du possible) pour le dispositif parcours emploi compétence, à charge pour la collectivité de mettre en place un suivi avec pôle Emploi notamment en terme de formation.

**RENOUVELLEMENT CONTRAT ASSURANCE STATUTAIRE VIA LE CDG 89**

Le Président expose :

* l’opportunité pour le SIVOS DU NORD EST GATIANAIS de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d’assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l’application des textes régissant le statut de ses agents ;
* que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le syndicat charge le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d’une entreprise d’assurance agréée, et se réserve la faculté d’y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

* agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption,

* agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Accident du travail, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d’agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer au syndicat une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 01/01/2024

Régime du contrat : capitalisation.

**3/ CONTRATS ET CONVENTIONS**

**CONTRAT DE MAINTENANCE CHAUFFAGE ECOLE DE VILLETHIERRY – Société CLIMAVENT**

Le Président informe le conseil que les travaux de rénovation thermique effectués à l’école de Villethierry sont désormais terminés.

Cette nouvelle installation nécessite d’être vérifiée chaque année.

Un contrat de maintenance doit donc être conclu pour la vérification des appareils de climatisation, ventilation et chauffage.

La société CLIMAVENT, agréée par le fournisseur du matériel a adressé une offre.

Pour la première année d’utilisation, à savoir 2023, deux visites sont nécessaires pour un coût annuel de 5 868 € TTC.

Pour les années suivantes, une seule visite sera nécessaire. Une nouvelle proposition sera établie pour 2024 et sera moins onéreuse.

La proposition de la société CLIMAVENT est acceptée

**AVENANT MARCHE CANTINE : TARIF AU 1ER MARS 2023**

Le Président donne lecture au conseil du courrier que vient d’adresser la société API, notre prestataire de service pour la fourniture des repas en liaison froide sur l’ensemble des cantines du syndicat. Compte-tenu du contexte de forte hausse des prix des denrées alimentaires, conformément à l’article 8 de la convention repas livrés, les tarifs applicables aux repas livrés sont revalorisés de 10 % à partir du 1er mars 2023.

A savoir :

* Repas maternelle HT 2.85 € TTC 3.01 €
* Repas élémentaire HT 2.98 € TTC 3.14 €.

Ces tarifs sont applicables pour la période du 1er mars 2023 au 31 août 2023 et pourrons être révisés au 1er septembre 2023.

Le conseil ACCEPTE l’avenant ainsi présenté et ne souhaite pas la répercuter aux familles.

**4/ TRAVAUX**

**BILAN DES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE DE VILLETHIERRY**

Les travaux sont terminés. Les premières factures d’énergie sur 2023 font état d’une baisse notable de la consommation d’environ 50%.

**PROJET CONSTRUCTION D’UN GROUPE SCOLAIRE SUR LIXY : CONVENTION ATD**

Le Président rappelle que le SIVOS par délibération du 09 décembre 2021 a décidé d’adhérer à l’Agence Technique Départementale.

L'objectif de l'Agence Technique Départementale est d'apporter, tout au long des projets d'aménagement des adhérents, une assistance administrative et technique susceptible de structurer l'émergence des opérations et d'accompagner tous les maîtres d'ouvrages dans les démarches, choix, arbitrages à réaliser au cours des opérations territoriales qu'ils mènent et ceci dans les domaines de la voirie, l'eau potable, l'assainissement eaux usées et eaux pluviales et des bâtiments.

Dans le cadre du projet de construction d’un groupe scolaire sur Lixy, le Président s’est rapproché de l’ADT afin que l’agence établisse un chiffrage de sa mission d’assistance à Maîtrise d’ouvrage, selon la mission qui lui sera confiée.

Le Président donne lecture du document concernant les différentes missions proposées, à savoir :

Programme HT 3 675 € TTC 4 410 €

Phase Etudes HT 29 400 € TTC 29 400 €

Choix des entreprises de travaux HT 25 715 € TTC 30 870 €

Phase réception et parfait achèvement HT 3 675 € TTC 4 410 €

Coût total HT 73 500 € TTC 88 200 €

Après échanges de vue, le conseil RETIENT la proposition de l’ATD concernant le programme et la phase Etudes pour un montant HT de 33 075 € soit TTC 39 690 €

Le Président rappelle que la prochaine réunion de la Commission Groupe scolaire se réunira le 22 mars prochain. Le Cabinet HVR rendra son chiffrage du projet. Ce document sera présenté au prochain conseil par Florent DEMAY. Ce chiffrage constituera un document recevable pour établir un dossier de subvention auprès du Département dans le cadre du Pacte Territoires.

**5/** **VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022**

Le Conseil Syndical approuve le compte de gestion 2022 établi par le Trésorier.

**6/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Le Conseil syndical, sous la Présidence de Madame Françoise BOUILLOT, délibérant sur le compte administratif de l’exercice 2022 dressé par Monsieur Philippe CLATOT, Président, après s’être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l’exercice considéré :

lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**Fonctionnement 2022**

Dépenses prévues 844 610.00

Dépenses de l’exercice 748 328.71

Recettes prévues 844 610.00

Recettes de l’exercice 855.791.24

**Investissement 2022**

Dépenses prévues 638 999.35

Dépenses de l’exercice 460 970.43

*Reste à réaliser 12 263.63*

Recettes prévues 638 999.35

Recettes de l’exercice 387 004.81

*Restes à réaliser 50 000.00*

Soit un résultat de clôture de l’exercice 2022 de

Investissement

déficit d’investissement de 73 965.62 €

Fonctionnement

excédent de Fonctionnement 107 462.53 €

Soit un résultat global de 33 496.91 €

Le compte administratif est adopté à l’unanimité, soit 15 voix pour, Monsieur CLATOT s’étant retiré du vote.

**7/ AFFECTATION DU RESULTAT 2022**

Le Conseil syndical,

Après avoir approuvé le compte administratif de l’exercice 2022 ,

Considérant qu’il y a lieu de prévoir l’équilibre budgétaire

Statuant sur l’affectation du résultat d’exploitation de l’exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître

* un excédent de fonctionnement de 98 449.96 €
* un excédent reporté de 9 012.57 €

soit un excédent cumulé de **107 462.53 €**

* un déficit d’investissement de 73 965.62 €
* un excédent des restes à réaliser de 37 736.37 €

soit un besoin de financement 36 225.25 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l’objet de la délibération d’affectation du résultat

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide

- d’effectuer

une affectation complémentaire en réserve, compte 1068 du montant du déficit d’investissement réalisé en 2022 soit 36 229.25€

* une affectation à l’excédent reporté de fonctionnement (compte 002) du solde, soit 71 233.28 €

**8/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

**BUDGET PRIMITIF 2023**

Le Président rappelle que le budget 2023 sera voté par nature au niveau chapitre en fonctionnement et en investissement avec affectation du résultat 2022, le compte administratif ayant été voté précédemment

Il peut se résumer ainsi :

**Section de fonctionnement**

**Dépenses**

Charges à caractère général 327 770.00

Charges de personnel 441 165.00

Autres charges de gestion courante 10 150.00

Charges financières 12 000.00

Charges exceptionnelles 00.00

Virement à la section d’investissement 93 663.63

**Total dépenses fonctionnement 884 748.63 €**

**Recettes**

Résultat reporté 2022 71 233.28

Atténuation de charge 8 800.00

Produits services, domaines, ventes 144 100.00

Produits spécifiques 3 200.00

Dotations – Participations 657 400.35

Produits financiers 10.00

Autres produits de gestion courante 5.00

**Total recettes fonctionnement 884 748.63 €**

**Section d’investissement**

**Dépenses**

001 Déficit d’investissement reporté 36 229.25

16 Emprunt 73 600.00

20 Immobilisations corporelles 120 000.00

21 Immobilisations corporelles 7 500.00

1 Rénovation thermique 18 000.00

Reste à réaliser 12 263.63

**Total dépenses d’investissement 267 592.48 €**

**Recettes**

Dotations – Fonds 41 929.25

Emprunts et dettes 82 000.00

Rest à réaliser 50 000.00

Virement section fonctionnement 93 663.63

**Total Recettes d’investissement 267 592.48 €**

Lecture du budget faite, les délégués après en avoir délibéré, vote à la majorité le budget ainsi présenté

Sur 16 présents ou représentés 16 voix pour

0 contre

0 abstention

**9/ QUESTIONS DIVERSES**

Le problème du stationnement est de nouveau évoqué aux abords de l’école de Brannay.

Une réunion est programmée en mai pour présenter le projet élaboré par le Cabinet HVR.

La séance a été levée à 21 heures 30